

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (114) intitulé: "Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord Ouest."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir William Hingston a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Oliver Mowat, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (116) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un, deux et trois ont été lus et agréés.

L'article quatre a été lu et amendé comme il suit:

Page 1, ligne 28, retranchez "père" et insérez "colon".

Page 1, ligne 30, après "père" insérez: "ou de la mère".

Page 1, ligne 38, après "inscription, insérez: "si le terrain est un établissement, et sur son établissement s'il s'agit d'une préemption."

Page 2, lignes 6 et 7, retranchez "y adjoignant" et insérez: "occupé par lui dans le voisinage".

Les articles cinq, six, sept et huit ont été séparément lus et agréés.

L'article neuf a été lu et amendé comme il suit:

Page 1, lignes 32 et 33, retranchez "pour les" et insérez: "d'une valeur égale autant que possible, qui seront affectées aux".

Les articles dix, onze, douze, treize et quatorze ont été séparément lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Forget a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant certaines banques d'épargne dans la province de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir William Hingston, secondé par l'honorable M. Snewball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.